



PROCÉDURES INTERNES DE NOMINATION :

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE 2018

Octobre 2017

TABLE DES MATIÈRES

1 – INTRODUCTION	3
2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE	3
3 – PLACES DE QUOTA.....	3
4 – ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES	3
5 – FINANCEMENT.....	4
6 – RÉSUMÉ DE L'ÉCHÉANCIER PROVISOIRE	4
7 – PROCÉDURES DE QUALIFICATION	4
8 – ÉTAPE 1 : ÉPREUVES DE SÉLECTION CADETTES DE 2018	5
9 – ÉTAPE 2 : CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN CADET DE 2018	5
10 – ÉTAPE 3 : PROGRAMMES INDIVIDUELS DES MEMBRES NOMMÉS DE L'ÉQUIPE	6
11 - CONFIRMATION DE LA NOMINATION	6
12 - ÉTAT DE PRÉPARATION À LA COMPÉTITION, ET BLESSURES.....	6
13 - SÉLECTION DES MEMBRES DU PERSONNEL	6
14 – NOMINATIONS AU COC.....	7
15 – PROCÉDURE D'APPEL.....	7
16 - AMENDEMENTS AU PRÉSENT DOCUMENT	7

Note du traducteur : pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

1 – INTRODUCTION

Le présent document explique les procédures utilisées par Wrestling Canada Lutte (WCL) pour déterminer les athlètes, les entraîneurs et les membres du personnel de soutien qui seront nommés pour représenter le Canada aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2018 (JOJ), qui auront lieu à Buenos Aires, en Argentine.

2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

Le directeur de la haute performance (DHP) est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un processus de sélection qui soit juste et équitable pour tous les candidats. Toutes les nominations de membres de l'équipe seront examinées par le comité consultatif de haute performance (CCHP), la sélection finale étant à l'entière discrétion du DHP. Le DHP fera tout son possible pour consulter l'entraîneur international, les entraîneurs de la relève (Nextgen) et les entraîneurs personnels. La gérante de la haute performance (GHP) aidera le DHP à assurer que la procédure stipulée dans le présent document est respectée.

3 – PLACES DE QUOTA

Les catégories de poids suivantes sont au programme des Jeux olympiques de la jeunesse de 2018 :

- en lutte libre masculine (LL) : 48 kg, 55 kg, 65 kg, 80 kg, et 110kg
- en lutte libre féminine (LF) : 43 kg, 49 kg, 57 kg, 65 kg, et 73kg
- *en lutte gréco-romaine masculine (GR) : 45 kg, 51 kg, 60 kg, 71 kg, et 92 kg

WCL a reçu un quota conditionnel de six (6) de la part du Comité olympique canadien (COC), à condition que nous puissions obtenir ce quota par l'entremise du système de qualification de la United World Wrestling (UWW). WCL peut qualifier au maximum deux (2) athlète par style, et un (1) seul par catégorie de poids. Veuillez consulter l'Annexe A pour prendre connaissance du système de qualification de la UWW.

Au cas où des places de quota supplémentaires deviendraient disponibles, les présentes procédures de nomination interne s'appliqueront.

*Nota : WCL ne sanctionne pas la participation à la lutte gréco-romaine.

4 – ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Pour être admissibles à être pris en compte par WCL pour la nomination au COC au sein de l'équipe canadienne, tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences suivantes au moment de leur qualification et de leur nomination, et continuer à y satisfaire jusqu'à la fin des Jeux olympiques de la jeunesse de 2018 :

- être citoyen canadien (en référence à la règle 41 de la Charte olympique);
- détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant le 19 avril 2018;
- être en règle avec toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de la UWW, du COC, du CIO et de WCL; et
- être membre en règle de Wrestling Canada Lutte.

En plus de satisfaire aux exigences d'admissibilité de WCL, une fois nommés au COC les athlètes doivent également satisfaire aux exigences du COC, de la United World Wrestling et du CIO pour pouvoir être admissibles à la sélection au sein de l'équipe.

5 – FINANCEMENT

Le COC subventionnera intégralement la participation de tous les athlètes et du personnel d'encadrement aux Jeux olympiques de la jeunesse.

6 – RÉSUMÉ DE L'ÉCHÉANCIER PROVISOIRE

Du 25 au 27 mai 2018	Championnat panaméricain cadet de 2018
Le 31 mai 2018	Les athlètes et les membres du personnel sont avisés par WCL de leur nomination au COC
Le 6 juin 2018	Acceptation de leur nomination par les athlètes et les entraîneurs
Le 8 juin 2018	Obligations administratives, d'entraînement et de compétition de l'équipe de lutte des JOJ
Le 28 août 2018	Nomination des athlètes et des entraîneurs par WCL au COC Soumission de l'entente de l'athlète du COC et du Formulaire des conditions de participation du comité organisateur (COJO)

*** Nota : Toutes les dates et les emplacements sont susceptibles d'être modifiés.*

7 – PROCÉDURES DE QUALIFICATION

Veillez consulter l'Annexe A en ce qui concerne le système de qualification international, tel que déterminé par la UWW.

L'équipe canadienne aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2018 se qualifiera en trois étapes :

- Étape 1 : Épreuves de sélection cadettes de 2018
- Étape 2 : Championnat panaméricain cadet de 2018 (système de qualification international)
- Étape 3 : Obligations administratives, d'entraînement et de compétition de l'équipe de lutte des JOJ

8 – ÉTAPE 1 : ÉPREUVES DE SÉLECTION CADETTES DE 2018

Les gagnants des épreuves de sélection cadettes de 2018 seront mis en nomination pour représenter le Canada au Championnat panaméricain cadet de 2018.

9 – ÉTAPE 2 : CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN CADET DE 2018

Au Championnat panaméricain cadet de 2018, les gagnants en lutte libre masculine (LLM) seront automatiquement qualifiés pour représenter le Canada aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2018. Cependant, s'il y a plus de deux (2) athlètes qualifiés en lutte libre masculine, le DHP, en consultation avec l'entraîneur international, les entraîneurs de la relève (Nextgen) et les entraîneurs personnels des athlètes, formulera sa recommandation pour les nominations de l'équipe, en fonction de performances antérieures, recommandation qui sera examinée par le comité consultatif de haute performance (CCHP).

En ce qui concerne la lutte libre féminine (LLF), la qualification peut être obtenue grâce à une première ou une seconde places au Championnat panaméricain cadet de 2018. Par conséquent, toute lutteuse canadienne en lutte libre qui se classe première ou deuxième sera automatiquement qualifiée pour représenter le Canada aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2018. Cependant, s'il y a plus de deux (2) athlètes qualifiées, le DHP, en consultation avec l'entraîneur international, les entraîneurs de la relève (Nextgen) et les entraîneurs personnels des athlètes, formulera sa recommandation pour les nominations de l'équipe, en fonction des performances antérieures, recommandation qui sera examinée par le comité consultatif de haute performance (CCHP).

Les performances antérieures seront évaluées en utilisant, sans toutefois s'y limiter, les résultats aux compétitions suivantes :

- résultat au Championnat panaméricain cadet de 2018, et nombre de participants;
- Championnat canadien cadet de 2018;
- Championnat du monde cadet de 2017;
- Championnat panaméricain cadet de 2017.

Quand un athlète refuse sa nomination ou est retiré de l'équipe, un remplaçant pourra être nommé, et le directeur de la haute performance, en consultation avec l'entraîneur international, les entraîneurs de la relève (Nextgen) et les entraîneurs personnels des athlètes, formulera sa recommandation pour les nominations de l'équipe, en fonction de performances antérieures, recommandation qui sera examinée par le comité consultatif de haute performance (CCHP).

10 – ÉTAPE 3 : PROGRAMMES INDIVIDUELS DES MEMBRES NOMMÉS DE L'ÉQUIPE

Les membres nommés et les remplaçants de l'équipe devront faire preuve de leur engagement envers un programme d'entraînement et de compétitions approuvé menant aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2018, et pendant ces Jeux. Ces exigences seront basées sur les besoins individuels des athlètes.

Les athlètes et leurs entraîneurs personnels doivent demeurer constamment en communication avec le DHP et le personnel de WCL, afin de collaborer au niveau des meilleures pratiques et d'assurer une préparation optimale, et l'exécution du programme d'entraînement et de compétitions de l'athlète, en vue de la compétition. Les athlètes devront fournir un programme d'entraînement une (1) semaine après la sélection, et le DHP et la GHP surveilleront la mise en oeuvre de ce programme.

11 - CONFIRMATION DE LA NOMINATION

Les athlètes mis en nomination devront confirmer leur participation aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2018 dans la semaine suivant l'avis de nomination. Si l'athlète le mieux classé choisit de ne pas participer, ou n'est pas admissible à participer aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2018, WCL déterminera si elle va mettre en nomination l'athlète classé ensuite dans cette catégorie de poids, dépendamment de ses performances antérieures.

12 - ÉTAT DE PRÉPARATION À LA COMPÉTITION, ET BLESSURES

Des athlètes pourront être ajoutés ou retirés de la liste des membres de l'équipe, en fonction des changements techniques imposés par la UWW, de critères basés sur les performances, du plan annuel d'entraînement et de compétitions de l'athlète, de blessures, et du respect des exigences figurant dans l'entente signée par l'athlète.

Avant la nomination de l'équipe au COC, le DHP a l'autorité finale de retirer n'importe quel athlète de l'équipe. Après la nomination, de tels retraits sont assujettis à l'approbation du comité de sélection de l'équipe du COC.

13 - SÉLECTION DES MEMBRES DU PERSONNEL

Le personnel sera sélectionné en fonction du principe d'envoyer une équipe de spécialistes les mieux capables d'aider et de soutenir les athlètes afin qu'ils obtiennent des performances du niveau du podium à ces Jeux, tout en contribuant à une culture d'équipe victorieuse.

Les sélections des membres du personnel seront basées sur la confirmation finale des allocations de quotas du COC, tels que déterminé par le DHP et révisé par le CCHP.

Tous les entraîneurs doivent aussi :

- être membres en règle de WCL;
- être membres en règle d'Entraîneurs du Canada;
- détenir une certification de niveau 3 (ou l'équivalent) ou mieux;
- satisfaire à toutes les exigences du COC.

14 – NOMINATIONS AU COC

Les nominations finales des athlètes et des membres du personnel seront faites au COC au plus tard le 28 août 2018.

Après la nomination au COC, les retraits des athlètes de l'équipe sont assujettis à l'approbation du comité de sélection de l'équipe du COC. Si, n'importe quand entre la date limite des inscriptions et la réunion technique sportive pour les Jeux olympiques de la jeunesse de 2018, un athlète en nomination refuse sa nomination ou est déclaré inapte à participer de manière compétitive, l'athlète en question sera remplacé, moyennant la politique de remplacement tardif des athlètes, du CIO.

15 – PROCÉDURE D'APPEL

On peut faire appel des nominations au COC pour l'équipe des Jeux olympiques de la jeunesse de 2018, conformément aux procédures stipulées dans la politique d'appel de WCL.

16 - AMENDEMENTS AU PRÉSENT DOCUMENT

En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de WCL, incluant sans toutefois s'y limiter des changements apportés par la UWW, le COC, le CIO ou WCL, qui empêchent l'application juste et équitable des présentes procédures internes de nomination telles que stipulées, WCL se réserve le droit de déterminer les mesures appropriées à prendre, qui peuvent inclure le droit de réviser et de modifier une quelconque partie des présentes procédures internes de nomination.



QUALIFICATION SYSTEM – YOUTH OLYMPIC GAMES BUENOS AIRES 2018

UNITED WORLD WRESTLING

Wrestling

A. EVENTS (15)

Men's Events (10)		Women's Events (5)
Freestyle (FS):	Greco-Roman (GR):	Freestyle:
46kg	42kg	40kg
54kg	50kg	46kg
63kg	58kg	52kg
76kg	69kg	60kg
100kg	85kg	70kg

B. ATHLETES QUOTA

1. Total Quota for Wrestling:

	Qualification Places	Host Country Places	Universality Places	Total
Men GR	25	1	4	30
Men FS	25	1	4	30
Women	45	1	4	50
Total	95	3	12	110

2. Maximum Number of Athletes per NOC:

	Quota per NOC
Men (Freestyle)	2
Men (Greco-Roman)	2
Women (Freestyle)	2
Total	6

An NOC can qualify a maximum of two (2) athletes per style but one (1) per weight category

3. Type of Allocation of Quota Places:

The quota place is allocated to the NOC.

C. ATHLETE ELIGIBILITY

All athletes must comply with the provisions of the Olympic Charter currently in force, including but not limited to, Rule 41 (Nationality of Competitors). Only those athletes who have complied with the Olympic Charter may participate in the Youth Olympic Games.



QUALIFICATION SYSTEM – YOUTH OLYMPIC GAMES BUENOS AIRES 2018

Age

To be eligible to participate in the Youth Olympic Games, athletes must have been born between 1 January 2001 and 31 December 2003.

Additional IF requirements

Athletes must also be affiliated to a National Federation which is a member of United World Wrestling and must possess a 2018 UWW license.

D. QUALIFICATION PATHWAY

QUALIFICATION PLACES

MEN & WOMEN

Number of Quota Places	Qualification Event																								
D.1. 50 men 45 women	<p>D.1. UWW Continental Cadet Championships 2018</p> <p>UWW will organise UWW Continental Cadet Championships within each continent between January and June 2018. These Continental Cadet Championships will serve as qualification tournaments for the 2018 Youth Olympic Games in the respective weight categories.</p> <p>For each wrestling discipline, the places obtained for the 2018 Youth Olympic Games will be awarded to the NOCs of the highest ranked athletes at each of the qualification tournaments, in accordance with the following quotas:</p> <p>Places per continent:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Continent</th> <th>Freestyle Men</th> <th>Greco-Roman Men</th> <th>Freestyle Women</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>1 per weight category</td> <td>1 per weight category</td> <td>3 per weight category</td> </tr> <tr> <td>America</td> <td>1 per weight category</td> <td>1 per weight category</td> <td>2 per weight category</td> </tr> <tr> <td>Asia</td> <td>1 per weight category</td> <td>1 per weight category</td> <td>2 per weight category</td> </tr> <tr> <td>Africa</td> <td>1 per weight category</td> <td>1 per weight category</td> <td>1 per weight category</td> </tr> <tr> <td>Oceania</td> <td>1 per weight category</td> <td>1 per weight category</td> <td>1 per weight category</td> </tr> </tbody> </table> <p>If an NOC has more athletes qualified than the maximum NOC quota (2 men in Freestyle, 2 men in Greco-Roman and 2 women in Freestyle), the NOC must confirm to UWW, following each qualifying event, the categories in which they intend to enter an athlete. The unused qualification place(s) will be allocated to the next best-ranked athlete(s) in the respective weight category, from an NOC, which has not yet reached its maximum quota.</p> <p>In order to know exactly who are the next-best ranked athletes in each weight category, a bout against the two bronze medallists and a bout against the two fifth places will be organised at each qualification tournament in order to determine the final ranking.</p>	Continent	Freestyle Men	Greco-Roman Men	Freestyle Women	Europe	1 per weight category	1 per weight category	3 per weight category	America	1 per weight category	1 per weight category	2 per weight category	Asia	1 per weight category	1 per weight category	2 per weight category	Africa	1 per weight category	1 per weight category	1 per weight category	Oceania	1 per weight category	1 per weight category	1 per weight category
Continent	Freestyle Men	Greco-Roman Men	Freestyle Women																						
Europe	1 per weight category	1 per weight category	3 per weight category																						
America	1 per weight category	1 per weight category	2 per weight category																						
Asia	1 per weight category	1 per weight category	2 per weight category																						
Africa	1 per weight category	1 per weight category	1 per weight category																						
Oceania	1 per weight category	1 per weight category	1 per weight category																						



QUALIFICATION SYSTEM – YOUTH OLYMPIC GAMES BUENOS AIRES 2018

HOST COUNTRY PLACES

The host country will automatically qualify two (2) male athletes and one (1) female athlete, one in each discipline, on the condition that the host country participates in the Cadet Pan-American Championships with at least three (3) wrestlers (one per discipline).

In case there is more than one (1) wrestler per discipline at the Cadet Continental Championships, the best-ranked athlete in each discipline will qualify in their weight categories at the Youth Olympic Games 2018.

In case two (2) or more athletes are ranked the same, then the NOC must confirm to UWW, following the Cadet Pan-American Championships, the categories in which they intend to enter an athlete.

All athletes must meet the eligibility requirements described under point C of this document.

UNIVERSALITY PLACES

Eight (8) male and four (4) female Universality Places will be made available to eligible NOCs at the YOG, subject to the athletes meeting the eligibility criteria under section C.

The International Olympic Committee will invite all eligible NOCs to submit their requests for Universality Places by 15 January 2017. The Tripartite Commission will confirm, in writing, the allocation of invitation places to the relevant NOCs, in collaboration with UWW, as of 13 March 2017. The NOCs will have until 31 March 2017 to confirm the use of their places to the Tripartite Commission.

In order to ensure the ideal number of six (6) athletes per weight category for the men's Wrestling events and 10 athletes per weight category for the women's Wrestling events, the weight category allocated to the Universality Places will be finalised after the decision of the places dedicated to the host country.

Participants in the United World Wrestling "More than Medals" talent ID programme will be prioritised.

E. CONFIRMATION PROCESS FOR QUOTA PLACES

CONFIRMATION OF QUALIFICATION PLACES

UWW shall publish the list of NOCs' qualification places immediately after each Cadet Continental Championship on their website at <https://unitedworldwrestling.org>

Following the completion of all Cadet Continental Championships, UWW will confirm NOCs' qualification place(s) from all Cadet Continental Championships.

The NOCs will then have two (2) weeks to confirm in writing to the UWW and BAYOGOC if they wish to use these quota places respecting the maximum quota of two (2) man in Freestyle, two (2) man in Greco-Roman and two (2) woman in Freestyle as detailed in paragraph G. Qualification Timeline.

CONFIRMATION OF HOST COUNTRY PLACES

The host country must confirm in writing to UWW and BAYOGOC within two (2) weeks after the Cadet Pan-American Championships the use of its Host Country Places.



QUALIFICATION SYSTEM – YOUTH OLYMPIC GAMES BUENOS AIRES 2018

F. REALLOCATION OF UNUSED QUOTA PLACES

REALLOCATION OF UNUSED QUALIFICATION PLACES

If a quota place allocated is not confirmed by the NOC by the confirmation of quota place deadline or is declined by the NOC, the quota place will be reallocated to the next-best ranked athlete in the same weight category at the respective Cadet Continental Championships, from an NOC, which has not yet reached its maximum quota.

If no more athlete participated in the concerned weight category, the place will be allocated to an NOC applying for a Universality Place in the respective weight category.

REALLOCATION OF UNUSED HOST COUNTRY PLACES

Any unused Host Country Places (returned or achieved through the Pan American Continental Championships event) will be reallocated to the Universality Places.

In case the host country, qualifies through D.1 the Host Country Place would be reallocated to the Universality Places.

REALLOCATION OF UNUSED UNIVERSALITY PLACES

Any unused places, including those returned after the final allocation by the YOG Tripartite Commission, will be reallocated to NOCs of the next best-ranked athletes, not yet qualified or has not reached the maximum quota per NOC, and according to the following order of priority:

Men

- Europe
- Asia
- Pan America
- Oceania
- Africa

Women

- Africa
- Oceania
- Asia
- Pan America
- Europe



QUALIFICATION SYSTEM – YOUTH OLYMPIC GAMES BUENOS AIRES 2018

G. QUALIFICATION TIMELINE

Period	Date	Milestone
Universality Places	31 March 2017	Validation of final allocation of Universality Places by the YOG Tripartite Commission
Qualification	1 April 2017 – 31 July 2018	YOG 2018 qualification period
	<date>*	Cadet Oceania Championships, City ()
	<date>*	Cadet Pan-American Championships, City ()
	<date>*	Cadet European Championships, City ()
	<date>*	Cadet Asian Championships, City ()
<date>*	Cadet African Championships, City ()	
Accreditation Deadline	<date>*	Buenos Aires 2018 Accreditation Deadline (All potential athletes must be registered in the system)
Inform and Confirm	By <date>*	UWW to confirm to the NOCs the quota places earned through D.1
	<date>*	Deadline for NOCs to confirm in writing to UWW the use of places obtained during the qualification phases Host Country to confirm the participation of athletes
Reallocation	<date>*	UWW to reallocate all unused quota places and NOCs to confirm
	30 August 2016	End of reallocation period
Sport Entries Deadline	31 August 2018	Entries deadline by name for all sports
Finalisation of DRP Deadline	<date>*	Finalisation of DRP Deadline
YOG	6 – 18 October 2018	3 rd Summer Youth Olympic Games – Buenos Aires 2018

*To be defined